



Proprietaire en liquidation judiciaire

Par **de cassan**, le **26/11/2008** à **12:20**

Bonjour,

Je suis locataire dans une maison depuis le 1er mars 2005, avec un bail de 3 ans s'étant terminé le 28 février 2008. le propriétaire est en liquidation judiciaire depuis et depuis c'est un maitre qui a été désigné en qualité de liquidateur judiciaire. Donc depuis le mois de juin plus aucune nouvelle (à par l'ordonnance de référé) ni on me réclame le loyer, ni on me tient au courant d'une quelconque vente. je désire partir car la maison est très humide car le toit est en très mauvais état et que des taches d'humidité apparaissent.

1) suis-je obligée de donner un préavis de 3 mois

2) j'ai versé 2 mois de caution (est-ce -que je peux les déduire)

les loyers non réclamés sont sur une épargne, car je ne veus pas envoyer de chèque comme ca , sans savoir ou il vont , surtout que je n'ai plus de quittance.

merci de me répondre, c'est urgent